

Pouvoir d'emprunt—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, à savoir: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'assurance-chômage—Le Budget—Les compressions—Les programmes sociaux—La réduction du financement; l'honorable député de Welland—St. Catharines—Thorold (M. Parent)—Les Travaux publics—La mise en valeur des terrains du canal Welland—Demande de réunions publiques; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Le Liban—Le sort des réfugiés—Les services consulaires à Chypre—Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés—Demande de réunion d'urgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 1989-90 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, à titre d'observation, je voudrais informer mon collègue de Toronto que la localité du Manitoba dont il voulait parler est Portage-la-Prairie et non Grand-Prairie. Je sais que de Toronto il est parfois difficile d'avoir une vue précise de l'ensemble du pays.

M. Duhamel: C'était l'émotion.

M. Epp: Le député de Saint-Boniface ne connaissait pas la différence non plus.

M. Duhamel: J'étais à la réunion dimanche. Où étiez-vous?

M. Clark (Yellowhead): Comme son collègue de Saint-Boniface ne le corrigeait pas sur la géographie du Manitoba, j'ai jugé bon d'intervenir.

Sur un ton plus sérieux, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt, comme c'est normalement le cas. Il reconnaît l'importance de la dette. Il a critiqué les mesures que le gouvernement a prises pour réduire cette dette. Je me demande s'il pourrait nous dire, avec précision, ce que son parti propose pour réduire la dette du Canada.

M. Peterson: Madame la Présidente, je serais heureux, si j'étais au gouvernement, de préparer un programme complet de ce qu'il serait possible de faire. La première chose que nous ne ferions pas, c'est ce que les conservateurs ont fait.

Voyons le principe de la création de richesse au Canada. Madame la Présidente, pensez-vous que nous pouvons bâtir une économie forte pour les Canadiens si nos industries sont cédées en bloc à toutes les sociétés étrangères désireuses de les acheter? Depuis qu'Investissements Canada a été reconstitué par le gouvernement conservateur il a reçu 606 demandes de prise de contrôle de sociétés canadiennes par des sociétés étrangères. Toutes ont été approuvées. Ce n'est rien d'autre qu'un service à tamponner les autorisations.

Pourquoi les sociétés étrangères veulent-elles acheter les sociétés canadiennes? C'est pour s'emparer de la recherche et du développement. C'est pour prendre notre technologie. C'est pour accaparer les profits et les réinvestir chez eux.

Pour créer de la richesse au Canada, nous insisterions sur nos ressources humaines. Le Japon, par exemple, comme le secrétaire d'État le sait sûrement, dépense deux fois plus par habitant pour instruire ses ressources humaines que le Canada. Si nos ressources humaines n'ont pas les connaissances et les compétences qui seront essentielles au XXI^e siècle, comment pourrions-nous être compétitifs sur les marchés mondiaux? C'est là la différence entre les conservateurs et les libéraux. Nous accordons beaucoup d'importance à l'éducation. Nous voulons soutenir les personnes handicapées et les former. Nous considérons les soins donnés à nos malades non pas comme un privilège qui devrait faire l'objet de compressions budgétaires, mais comme un investissement dans nos ressources humaines. Il y a donc une différence fondamentale entre leur philosophie et la nôtre.

• (1650)

Pour ce qui est des hausses d'impôt, contrairement à ce que les conservateurs ont fait au cours des cinq dernières années, nous n'aurions pas haussé de 60 p. 100 les impôts que doit payer un couple avec deux enfants dont le revenu total s'élève à 23 500\$, soit le seuil de la pauvreté. Nous n'aurions pas non plus augmenté de 30 p. 100 au